

**Objet :** *RS - Attribution des accords-cadres relatifs à la fourniture, livraison et pose de mobilier de bureau et matériels ergonomiques*

- date de convocation le 28 juin 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre juillet dix-neuf heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bellecombe-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 33

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Vincent Miguet
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	
<b>Barby</b>	Christophe Pierreton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
<b>Cognin</b>	Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fresso
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Grégory Basin à Jean-Maurice Venturini - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Alain Caraco - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Alexandre Gennaro à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Josette Rémy à Vincent Boulnois - de Alain Thieffenat à Hervé Ferroud-Plattet - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fresso

• conseillers excusés : 8

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Sylvie Koska - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 04 juillet 2024

délibération n° 122-24

objet **RS - Attribution des accords-cadres relatifs à la fourniture, livraison et pose de mobilier de bureau et matériels ergonomiques**

Thierry Repentin en l'absence de Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé du contrôle de gestion interne et externe, de la gestion déléguée, des moyens des services et de la commande publique, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée par avis d'appel public à concurrence publié le 21 mars 2024 concernant la fourniture, livraison et pose de mobilier de bureau et matériels ergonomiques. La date limite de remise des offres était fixée au 22 avril 2024.

Un groupement de commandes a été constitué avec les collectivités ci-dessous listées :

- Grand Chambéry, coordonnateur du groupement de commandes,
- ville de Chambéry,
- CCAS de Chambéry,
- ville de La Motte-Servolex,
- Savoie Déchets.

L'allotissement est le suivant :

- lot 1 : assises (sièges et chaises),
- lot 2 : bureaux et rangements,
- lot 3 : divers mobiliers à la demande,
- lot 4 : matériels ergonomiques,
- lot 5 : réadaptation de mobilier existant,
- lot 6 : mobilier d'occasion.

Les lots 1 et 2 sont des accords-cadres à bons de commande mono-attributaires.

Les lots 3 à 6 sont des accords-cadres à marchés subséquents, mono-attributaires pour le lot 5 et multi-attributaires pour les lots 3, 4 et 6.

Les accords-cadres sont conclus pour une durée de 4 ans à compter de leur date de notification.

Pour chaque lot, un montant maximal par membre du groupement a été défini :

Membre du groupement	Maximum lot 1 (€ HT)	Maximum lot 2 (€ HT)	Maximum lot 3 (€ HT)	Maximum lot 4 (€ HT)	Maximum lot 5 (€ HT)	Maximum lot 6 (€ HT)
Grand Chambéry	110 000 €	160 000 €	150 000 €	60 000 €	110 000 €	100 000 €
Ville de Chambéry	160 000 €	140 000 €	50 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
CCAS de Chambéry	50 000 €	40 000 €	30 000 €	5 000 €	Non concerné	5 000 €
Ville de La Motte-Servolex	20 000 €	20 000 €	10 000 €	2 500 €	Non concerné	2 500 €
Savoie Déchets	70 000 €	100 000 €	45 000 €	5 000 €	20 000 €	30 000 €

Les offres remises à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation :

- prix : 45 %,
- valeur technique : 45 %,
- performances en matière de développement durable : 10 %.

La commission d'appel d'offres réunie le 19 juin 2024 a attribué les accords-cadres aux entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

Lot	Entreprises	Montant maximal sur la durée de l'accord-cadre tous membres confondus
1	Lyon Bureau	410 000 € HT (dont 110 000 € HT pour Grand Chambéry)
2	Lyon Bureau	460 000 € HT (dont 160 000 € HT pour Grand Chambéry)
3	Alterburo et Arbet Aménagement groupe Innos	285 000 € HT (dont 150 000 € HT pour Grand Chambéry)
4	Alterburo, Equilibre, Azergo, Ergosanté et Arbet Aménagement groupe Innos	92 500 € HT (dont 60 000 € HT pour Grand Chambéry)
5	Azergo	150 000 € HT (dont 110 000 € HT pour Grand Chambéry)

En raison d'une concurrence insuffisante, le lot 6 est déclaré sans suite.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

**Vu** la décision de la commission d'appel d'offres du 19 juin 2024,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve les accords-cadres relatifs à la fourniture, livraison, pose de mobilier de bureau et fourniture de matériels ergonomiques, comme indiqué ci-dessus, selon les prix portés aux bordereaux des prix unitaires,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer les accords-cadres et tous documents nécessaires à leur passation,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **122-24**

Objet de l'acte :	RS - Attribution des accords-cadres relatifs à la fourniture, livraison et pose de mobilier de bureau et matériels ergonomiques
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	04 juillet 2024
Annexe(s) :	CCTP mobilier

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240704-lmc1H31790H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31790H1

Date de transmission en Préfecture :	09 juillet 2024
Date de réception en Préfecture :	09 juillet 2024
Date de publication sur le site internet:	mardi 09 juillet 2024